

Christian MORMONT*

Identité, Tatouage, Stigmate

Le tatouage est un signe visible, concret, indélébile qui peut être tracé sous l'influence de pressions internes et/ou externes et qui aura des effets individuels et sociaux. Au niveau de l'individu, on soulignera plus particulièrement le rôle que peut jouer le tatouage dans la lutte pour l'identité et contre l'angoisse. Tandis qu'au niveau social, ce sont les processus de stigmatisation qui sont à l'avant-plan.

IDENTITY, TATTOOS, SCARS

A tattoo is a visible, concrete, indelible sign which may be made due to internal and/or external pressures and which will have individual and social consequences. On the individual level stress is especially laid on the role of tattoos in the struggle for identity and to counteract anguish. On the social level emphasis is laid on procedures of stigmatization.

* Chargé de Cours à l'Université de Lille III.

L'expression populaire «c'est un dur, un tatoué» pourrait être une introduction à l'analyse des rapports entre tatouage, stigmatisme et identité. En effet, elle souligne d'emblée le fait que le tatouage renvoie à l'identité dans sa double dimension, personnelle et sociale : n'importe qui n'est pas tatoué et celui qui l'est est reconnu comme appartenant à un milieu, à une catégorie d'individus qui, porteurs du même stigmatisme, sont supposés se ressembler de bien d'autres manières.

L'appartenance à un groupe, conditionnée par la possession du marqueur approprié (stigmatisme), fournit l'identité sociale de l'individu : celui-ci se reconnaît dans une image collective qui transcende les caractéristiques individuelles et englobe tous les membres du groupe.

L'identité sociale peut résulter de deux processus de sens inverse, l'un allant de la société vers l'individu, l'autre de l'individu vers le groupe. Dans le premier cas, la société fixe l'identité sociale de l'individu, décidant de ses appartenances, des droits et des devoirs afférents, des conduites et qualités associées. Dans le second cas, l'individu cherche les points d'identité entre lui et le groupe afin de pouvoir s'intégrer à ce dernier, accéder à l'identité qui en est corrélative, éventuellement pallier ainsi les carences de son identité personnelle ou compléter celle-ci en l'enrichissant d'éléments sociaux.

Par ailleurs, il faut distinguer repères et sentiment d'identité. Les repères sont ces signes sur la base desquels se juge la similitude entre deux objets distincts, entre moi et les autres, entre moi et une image, entre moi aujourd'hui et moi hier. Le sentiment est l'expérience subjective de cette similitude.

Cette distinction s'impose, car les repères d'identité, et notamment les marqueurs sociaux, ne suffisent pas en tant que purs faits réels, objectifs, à donner à la personne le sentiment de son identité. Un tel sentiment requiert que les repères soient éprouvés comme faisant partie intégrante de la personne (il y a alors identité entre celle-ci et ceux-là) et non simplement comme des signaux, des bornes la délimitant. Si au lieu de ce rapport d'identité se vit une liaison toujours susceptible de se distendre ou de se rompre, si entre le moi et la peau il n'y a pas d'autre rapport que celui de contenu à contenant, alors la conscience phénoménale de soi risque de ne plus pouvoir être conscience du soi «même». Elle est au contraire conscience de l'insignifiance des signes permanents qui devraient l'ordonner. Elle est conscience de la non-identité, de l'étrange. Elle est conscience de sa précarité, de son évanescence, de son impuissance à se

préservée elle-même. Elle devient alors conscience angoissée. Elle est l'angoisse en ce que celle-ci n'existe qu'inscrite dans un psychisme.

Les défenses que l'être humain mobilise contre l'angoisse constituent l'essentiel de ses activités (du moins selon la psychologie dynamique). Mais la question est de savoir si le tatouage peut être - et dans l'affirmative, comment il peut l'être - une défense contre l'angoisse engendrée par le sentiment d'une identité mal établie.

Quelques propriétés intrinsèques au tatouage fournissent des éléments de réponse.

1.- Le tatouage est *visible*, c'est-à-dire qu'il est objet de perception et se prête au jeu du montrer et du voir, jeu dont on conçoit aisément qu'il contribue d'une part à l'établissement de l'identité et d'autre part à la stigmatisation sociale. Le caractère visible du tatouage offre en effet le moyen de faire savoir à autrui de quel groupe le sujet se revendique tout en s'exposant de la part d'autrui à une mesure, sans doute complémentaire, de désignation. Appartenant à l'ordre perceptif, le tatouage n'est pas qu'un acte pour soi, il est aussi un acte social.

Il faut ajouter que dans le rapport du tatouage à l'identité, le caractère visible du tatouage est d'une utilité particulière. On sait que le manque d'identité s'accompagne souvent d'un sentiment d'inconsistance de l'image de soi, de transparence de son enveloppe; celle-ci est transpercée par le regard qui ne la décèle pas plus qu'il ne devine la présence d'une vitre, à moins qu'elle ne porte des marques évidentes. Le tatouage peut remplir cette fonction de marquage révélateur; il n'est pas tracé en l'air, il s'inscrit sur une surface avec laquelle il fait corps, à laquelle il donne corps; il accroche le regard, l'arrête au niveau de cette enveloppe sans cela imperceptible, en rend l'existence indéniable. Le tatoué espère ainsi échapper à la terrible impression d'être regardé sans être vu, de se regarder sans se voir.

2.- Le tatouage est *indélébile*, toujours identique à lui-même, donc - ce qui définit précisément l'identité - il est un signe permanent autour duquel peut s'ébaucher une expérience du sentiment d'identité. Du fait de sa permanence, il se prête aussi bien à la reconnaissance de soi qu'à la stigmatisation sociale. On peut comprendre, par ailleurs, que d'être indélébile lui donne un puissant attrait pour qui se sent menacé d'effacement, de disparition. Cela engendre aussi des problèmes lorsque le tatouage, par son contenu ou sa nature, ne correspond plus à l'actualité existentielle de la personne qui le marque. Ce point sera abordé plus loin.

3.- Le tatouage est *concret*. La construction de l'identité se fait d'un amalgame d'éléments concrets et imaginaires. Plus un individu a un sentiment d'identité fondé sur des repères intrapsychiques, moins il a besoin de multiplier les repères externes. Moins sa capacité de mentalisation est grande, plus l'appui sur le concret est nécessaire. De ce fait, le tatouage, utilisé comme moyen de défense contre l'angoisse, indique qu'il faut à l'identité un ancrage concret là où l'immatérialité des objets mentaux est synonyme de leur inconsistance.

Adeptes du «*verba volant, scripta manent*», le tatoué ne peut remettre son identité au gré du souffle qui forme les mots. Ceux-ci ne sont que du vent et leur signifié est aussi volatile. Il ne peut davantage se fier à la mémoire des mots ou des images, à moins qu'elle ne soit fixée par des signes tangibles et permanents qui garantiront la pérennité du message dans son rapport au sujet qui l'émet. Ce rapport est spécifique : le tatoué ne se contente pas de dire «je t'aime», ni même de graver «Léon aime Mimi» dans l'écorce d'un hêtre. Il s'instille la phrase dans la peau car il faut que l'individu et son message ne fassent qu'un, que le premier énonce sans discontinuité le second, et qu'en ultime analyse, il y ait identité entre le signifiant concret et l'énonciateur, entre le sujet de l'énoncé et le sujet énonciateur (entre le nom écrit et la personne de Léon en l'occurrence).

Le tatoué agit comme si le caractère concret du signifiant était le seul gage de la réalité du signifié. Il ignore - sans quoi il ne devrait pas recourir au tatouage - que le signifiant tient son pouvoir des investissements qu'il attire et non de la matérialité du signe qui lui donne forme. S'il ne le sait, il en fait pourtant l'expérience chaque fois que le message tatoué devient obsolète. Il lui reste alors à effacer ou à renouveler le tatouage. Ces deux conduites, différentes dans leur manière, révèlent l'une et l'autre que le psychisme qui a dû en passer par ce genre de signes aujourd'hui désinvestis, inopérants, n'a d'autre ressource que de leur appliquer, selon ses mécanismes habituels, une stratégie également matérialiste de suppression réelle ou de répétition.

Enfin, sur le plan social, le tatouage étant de ces faits matériels à partir desquels se décide l'appartenance au groupe et se reconnaissent les qualités qui y sont associées, il joue le rôle d'un facteur différenciateur.

4.- Le tatouage est un signe *graphique*. Tantôt indice de quelque initiation, tantôt message littéral affiché, tantôt symbole naïf de dispositions intérieures qu'il faut publier, tantôt indicateur conventionnel de conformité à un modèle anticonformiste, ce signe peut être lu à deux

niveaux, renvoyé à deux ordres de signifiés. Le premier est du registre sémantique, il concerne le contenu du tatouage, mode d'expression choisi par le tatoué («mort aux vaches»; «Léon aime Mimi», représentation d'un animal, d'un écusson, etc...). A un second niveau, le tatouage est vu comme signifiant du fonctionnement de l'individu : qu'est-ce que le fait de se tatouer révèle? Il est probable que ces deux niveaux de lecture s'enchevêtrent tant chez le tatoué que chez le lecteur extérieur. On peut toutefois penser que la stigmatisation sociale s'appuie surtout sur l'interprétation non sémantique des signes : la discrimination se fait entre les tatoués et les non tatoués sans égard pour le contenu des tatouages. Par contre, pour le sujet, la sémantique des signes a sans doute beaucoup d'importance même si la nécessité de se tatouer procède de l'autre niveau.

En résumé, le tatouage apparaît comme un signe visible, concret, permanent, utilisé par l'individu pour pallier l'inconsistance des repères produits par la mentalisation. Il s'inscrit dans une faille du symbolique et ressemble en cela au passage à l'acte, lui aussi caractéristique d'une mentalisation peu efficace (et peut-être de beaucoup de tatoués). Servant à précipiter autour de lui de fragiles sentiments d'identité personnelle dont les constituants sont glanés parmi les caractéristiques du sujet et du groupe (ou les éléments sociaux sont assimilés ou le sujet essaye de trouver au niveau de son identité sociale un palliatif aux carences de son identité personnelle), le tatouage sert aussi au groupe pour identifier un sujet et le livrer au travail différenciateur des facteurs d'inclusion/exclusion.

On voit peut-être mieux maintenant de quelle manière le tatouage contribue à combattre l'angoisse liée au sentiment de non-identité et comment le geste qui l'a tracé engage son auteur dans la voie d'une fatalité sociale : tatoué, il sera dès lors et de façon quasi irrémédiable, doté d'attributs dont les uns qualifient sa personne, les autres son milieu. Plus contraignantes encore sont les prédictions de comportements dont il est l'objet et qu'il ne pourra guère qu'accomplir : l'entourage attendant de lui certaines conduites, prend des mesures préventives qui, au lieu de l'inhiber, provoquent la conduite redoutée. La prédiction ainsi confirmée gagne en vérité. Elle se renforce et enferme davantage le tatoué dans le rôle prédit. Le phénomène sera encore accentué par le compagnonnage obligé avec d'autres tatoués ayant subi le même entraînement : la communauté de destin est un puissant facteur d'identité qui agit d'autant plus efficacement que le sentiment d'identité personnelle est faible. Sur la base d'un problème vague, au gré de crises passagères, d'accidents ou d'influences plus centrales, des individus très différents mais ayant en

commun une tendance à recourir au concret pour soutenir leur sentiment d'identité et combattre l'angoisse, de tels individus risquent de se marquer d'un même signe qui les forcera dans une ressemblance de plus en plus globalisante.

Ainsi, qu'un individu se tatoue pour quelque motif que ce soit, le signe écrit sur sa peau sera lu socialement selon le code en vigueur dans la société. Et cette lecture dotera le porteur du signe de qualités fixes, distinctives du groupe auquel le signe le condamne.

On voit d'emblée quelle économie réalise ainsi la société qui, à partir d'un seul élément aisément connu, est en mesure de régler ses interventions. Par la même occasion, la société satisfait partiellement l'individu en quête d'identité et l'aliène en lui imposant une définition générale avec laquelle il ne coïncide pas nécessairement

Sur certains points, cette approche du tatouage ne vaut que dans le contexte occidental, voire latin : en ce domaine, les mœurs orientales, africaines ou même danoises sont différentes et dès lors la stigmatisation sociale ne prend pas le même tour. La dimension culturelle est ici d'une importance capitale, non seulement parce que la culture fixe la fonction du tatouage, mais encore parce qu'elle est un facteur premier d'identité. Elle se définit en effet comme un ensemble de modèles imposé à un ensemble d'individus qui se forgent grâce à l'assimilation de ces schémas stables, leur identité culturelle et les bases de leur identité personnelle. La stigmatisation sociale suit les prescriptions de la culture où le tatoué évolue, sans égard pour les prescriptions différentes de sa culture d'origine; encore une fois, les mobiles réels qui ont déterminé le tatouage sont méconnus.

Le psychologue nécessairement imprégné de sa propre culture se doit d'être attentif au processus de stigmatisation, espèce de contre-transfert social qui risque de conduire à la confusion s'il n'est analysé en termes sociaux et individuels. Au psychologue aussi d'aider l'individu en mal d'identité à se donner des repères moins superficiels - oserait-on dire moins épidermiques -, moins prématurément définitifs et moins sujets à l'emprise du monde extérieur que ne l'est le tatouage.